

## LA GENEALOGIE

La généalogie est la pratique qui a pour objet la recherche de l'origine et de la filiation des personnes et des familles. On peut distinguer :

- la *généalogie ascendante*, qui s'intéresse aux ancêtres d'une personne ;
- la *généalogie descendante*, qui s'intéresse aux descendants d'une personne ;
- la *généalogie de la lignée agnatique*, qui s'intéresse uniquement à l'ascendance mâle d'une personne, celle qui transmet le patronyme à ses enfants ;
- la *généalogie de la lignée cognatique*, généalogie d'une personne dont les ascendants ou descendants ne portent pas le même nom, en particulier parenté par les femmes ;
- sans oublier la *généalogie successorale*, pratiquée par des professionnels (généalogistes) à la demande de notaires.

Les motivations de la recherche généalogique

Les raisons d'une telle recherche sont de nature très variée. Elles pourraient se classer en deux grandes catégories : la recherche d'ancêtres directs dans le temps, souvent accompagnée de celle de collatéraux, et la recherche de cousins contemporains perdus de vue depuis deux ou trois générations. L'intérêt purement historique arrive loin derrière pour la plupart.

## LE NOM DE FAMILLE

Au XIIème siècle, la population est d'approximativement dix millions d'habitants, chiffre énorme qui sera très long à dépasser. Il est difficile d'identifier les personnes et chacun reçoit un surnom qui va s'ajouter et se transmettre héréditairement avec ou sans aménagement.

Les noms sont donnés en fonction de sobriquet, de l'environnement, du métier...

Ils n'ont pas d'orthographe jusqu'au environ de 1880, date où apparaissent les livrets de famille.

## LES ARCHIVES

Les registres **paroissiaux et d'état civil** sont la base des recherches généalogiques.

*L'ordonnance de Villers-Cotterêts* (1539) institue l'obligation pour les cures de tenir un registre des baptêmes à transmettre au greffe du tribunal royal;  
*L'ordonnance de Blois* (1579) étend cette obligation aux mariages et sépultures, et le *Code Louis (ordonnance de Saint-Germain-en-Laye*, 1667) impose la tenue en double exemplaire, l'un restant dans la paroisse, l'autre transmis au greffe du tribunal.

Loi des 75 ans pour la communication des actes, précédemment 100 ans.

## BIEN COMMENCER

- Les fiches pour une petite généalogie,
- Les logiciel (gedcom = fichier compatible) et GENEANET
- La numérotation SOSA,
- Pour organiser sa généalogie et pouvoir s'y retrouver facilement, je vous conseille d'utiliser la numérotation Sosa – Stradonitz dite **SOSA**.

## COMMENT EFFECTUER SES RECHERCHES ?

- Collecter le maximum d'informations auprès de ses parents et grands-parents si possible (ne pas oublier les photographies),
- Recueillir des noms, prénoms, dates et lieux des actes sur les livrets de familles.
- Comment trouver une filiation ? Recueillir tous les frères et sœurs, ne rien laissez de côté.

## OU CONSULTER ?

- Les mairies,
- Les Archives Départementales,
- Les clubs de généalogistes,
- Les sites Internet.
  - 1) Généanet
  - 2) Groupes d'entraides (ex : Groupes Yahoo – AD72, Gen61)
  - 3) Généabank

## CONSULTER QUOI ?

### Les registres paroissiaux :

Avant le 31/12/1792, les registres sont tenus par le curé de la paroisse en 2 exemplaires. Ce qui intéresse l'Eglise c'est le **B**aptême (et non la naissance), le **M**ariage, et la **S**épulture (et non le décès). Le curé inscrit les offices dans l'ordre chronologique. Les sépultures sont mélangées avec les mariages et les baptêmes. Ce sont les **registres paroissiaux** ; en abrégé BMS.

### Les registres d'état-civil :

A partir du 01/01/1793, les registres sont tenus par la mairie de la commune en 2 exemplaires. Ce qui intéresse l'Etat, c'est la **N**aissance (et non le baptême), le **M**ariage et le **D**écès (et non la sépulture). La mairie rédige les actes à 3 endroits différents sur les **registres d'état-civil** en abrégé NMD et en différenciant les naissances, des mariages et des décès.

### Les listes de recensements :

Certaines années avant 1900, ont été établies des listes de dénombrement de la population. Les renseignements contenus sur ces listes sont variables d'une année à l'autre et beaucoup d'entre-elles ont été perdues.

A partir de 1900, va avoir lieu tous les 5 ans un recensement de la population où on trouve en général le nom, prénom, date et lieu de naissance, profession. Le prénom d'une personne peut être son prénom usuel et non le premier prénom de l'état-civil. Les épouses peuvent être recensées selon le nom d'épouse ou le nom de jeune fille. Les renseignements ne sont donc pas fiables à 100 %.

Les dates de recensement sont 1901 , 1906 , 1911 , 1921 , 1926 , 1931 , 1936 puis ensuite 1946 , 1954 , 1962 , 1968 . Sur internet on ne trouve pas de recensement après 1945. Certains départements n'ont mis que 1901, d'autres vont jusqu'en 1936, cela est très variable d'une commune à une autre.

### Les tables décennales :

Dans chaque commune, à partir du 01/01/1793, vont être établies les **tables décennales** qui regroupent pour une période de 10 ans la liste des naissances avec uniquement nom, prénoms et date, ainsi qu'une liste des mariages et des décès. Cette première liste va donc aller jusqu'au 31/12/1802. Dans de nombreuses communes, cette liste a été perdue et n'est pas disponible. Les **Tables Décennales** ou TD sont donc 1793-1802, 1803-1812, 1813-1822 etc. La dernière disponible sur internet est 1893-1902.

## LES PIEGES A EVITER

Les informations sur les sites Internet doivent être toutes vérifiées (beaucoup d'erreurs),

La supposition n'a pas sa place en généalogie, il faut confirmer par la preuve écrite,

Les homonymes, couple ou individu isolé (plusieurs fils avec un prénom identique),

La féminisation des noms de famille (Beaufils, Bellefille),

La métathèse, est une modification phonétique impliquant un échange plus ou moins important entre deux phonèmes en contact ou proches, exemple BREBION, BERBION, BRETON, BERTON,

### **Les mois en abrégé :**

Autrefois, le calendrier débutait le 1<sup>er</sup> mars, ce qui fait que le mois de **septembre** était bien le **septième** mois de l'année, octobre le 8<sup>ème</sup>, novembre le neuvième et décembre le dixième. Certains secrétaires de mairie vont donc écrire 7bre pour septembre, 8bre pour octobre, 9bre pour novembre et 10bre (ou Xbre) pour décembre.

### **Changement de nom des communes :**

- 1793 : Congé les Guérets est absorbé par Vivoin
- 1793 : Saint Martin de Dangeul et Saint Georges de Dangeul fusionnent pour former Dangeul
- 1793 : Saint Mars sous Ballon est absorbé par Ballon (jusqu' ' en 1835)
- 1793 : Saint Aubin des Grois est absorbé par Marollette
- 1793 : Saint Cosme et Notre Dame de Vair fusionnent pour former Saint Cosme de Vair
- 1806 : Saint Rémy des Bois est absorbé par Souigné-sous-Ballon
- 1809 : Montreuil sur Sarthe est absorbé par Neuville sur Sarthe
- 1809 : Chevaigné en Beaumont est absorbé par Saint Jean d' Assé
- 1809 : Saint Ouen sous Ballon (ou Saint Ouen des Ponts) est absorbé par Ballon
- 1809 : Notre Dame des Champs est absorbé par Saint Jean d' Assé
- 1810 : Montrenault est absorbé par Saosnes
- 1835 : Saint Mars sous Ballon est détaché de Ballon
- 1863 : Saint Paul sur Sarthe est absorbé par La Fresnaye sur Chédouet
- 1965 : Champaisant, Contres en Vairais et Saint Cosme de Vair fusionnent pour former Saint Cosme en Vairais
- 1965 : Mézières sous Ballon et Ponthouin fusionnent pour former Mézières sur Ponthouin
- 1965 : Saint Rémy du Plain et Le Val fusionnent pour former Saint Rémy du Val
- 1965 : Sables et Briosne fusionnent pour former Briosne lès Sables
- 1965 : Aillères et Beauvoir fusionnent pour former Aillères-Beauvoir
- 1965 : Aulaines est absorbé par Bonnétable

## **LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE**

A partir du 22/09/1792, les dates doivent être écrites avec le calendrier révolutionnaire. Il est utilisé pendant 14 ans. Les années sont comptées de l'an I à l'an XIV. Il ne sera effectif dans les mairies souvent qu'à partir de l'an II.

Chaque mois ( vendémiaire , brumaire , frimaire , nivôse , pluviôse , ventôse , germinal , floréal , prairial , messidor , thermidor , fructidor ) compte 30 jours . L'année se termine par environ **4 ou 5 jours complémentaires**.

Pendant l'an VII et l'an VIII, les mariages n'ont plus lieu dans chaque commune mais sont célébrés au **chef-lieu du canton**. Le découpage des cantons a été modifié depuis ces années.

### **Période 1853-1862 :**

Les registres ne sont pas reliés dans l'ordre chronologique. Souvent on trouve les naissances 1862, puis les naissances 1861, puis 1860, puis 1856, 1855, 1854, 1853, suivis des mariages dans le même ordre, puis les décès dans le même ordre. Ensuite on retrouve les 3 années 1857, 1858 et 1859 dans l'ordre chronologique avec un mélange des naissances, mariages et décès.

### **Les mentions marginales :**

Doivent être portées sur l'acte de naissance en mention marginale

- depuis le 17 / 08 / 1897, la mention de mariage

- depuis le 29 / 03 / 1945, la mention de décès

De plus, depuis le 28 / 10 / 1922, la date et le lieu de naissance des géniteurs doivent figurer dans l'acte de naissance de l'enfant.

### **Quelques adresses utiles :**

[http://www.archives.sarthe.com/Liste\\_Fonds.asp](http://www.archives.sarthe.com/Liste_Fonds.asp)

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?leref=1>

<http://www.geopatronyme.com/>

<http://www.cgmp-genealogie.net/Accueil/accueil.htm>

<http://www.geneanet.org/>

<http://www.vieuxmetiers.org/>

<https://fr.groups.yahoo.com/neo/groups/gen72/info>

Mes coordonnées :

M. Dominique CHAMPROUX

02.43.92.69.95

[cnomans@sfr.fr](mailto:cnomans@sfr.fr)

Bonnes recherches à toutes et tous